

Objet : Comment se déroulera la scolarisation de mon enfant à partir du 12 mai ?

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves,

Comme vous le savez, la France entrera à partir du 11 mai dans une phase de déconfinement.

Ce déconfinement sera de nature progressive, et il sera de nature sociale.

Il est progressif parce que l'objectif est évidemment d'aller pas à pas vers une ouverture progressivement élargie, dans le strict respect des mesures sanitaires.

Ceci veut dire que le déconfinement correspond pour notre école à des grandes priorités.

Il y a d'abord **la priorité sanitaire** à partir d'un protocole national sanitaire qui est la condition pour qu'une école ou un établissement ouvre.

Il y a, en deuxième lieu, ce que l'on peut appeler **une doctrine d'accueil**, c'est-à-dire :

Quel élève vient ? et A quel moment ?

Pour amorcer le processus de déconfinement à Ecoeu, seuls les élèves des personnels indispensables et scolarisés dans toutes les écoles d'Ecoeu seront accueillis au sein de l'école maternelle Paul Serre et au sein de l'école élémentaire Paul Serre.

A ce jour, la priorité est accordée aux personnels indispensables dont la liste est fournie et réactualisée par la préfecture. Il est question, notamment en Ile de France, d'enclencher un redémarrage progressif, par la mobilisation des catégories des personnels assurant les services au public.

Ces premiers élèves en retour à l'école seront accueillis par petits groupes. Ces groupes seront constitués de 5 élèves en maternelle et de 10 élèves en élémentaire. En effet, seuls les petits groupes permettent de garantir le respect et l'apprentissage des gestes barrières.

En effet, l'accueil d'un nombre trop important d'élèves dans toutes les écoles ne permettrait pas à ce jour, l'application des mesures sanitaires, telles qu'elles doivent être mises en place, à ce stade du déconfinement.

Ainsi :

- A compter du 12 mai, les enfants des personnels indispensables seront accueillis sur la semaine, tous les jours.
- Les parents, personnels indispensables seront contactés dans les prochains jours par les directrices d'écoles, afin de leur préciser les modalités d'accueil de leur enfant.
- Il est à préciser que les élèves en retour à l'école ne seront pas nécessairement accueillis par leur enseignant ou enseignante habituels, mais par un enseignant ou une

enseignante disponibles, car il est nécessaire aussi, de poursuivre l'enseignement à distance.

☐ Des évaluations de ces premiers accueils seront effectuées, en vue d'envisager ou non, un élargissement possible à un plus grand nombre d'élèves, notamment au regard des évaluations et des doctrines nationales.

Vous gardez aussi le droit de ne pas envoyer votre(vos) enfant(s) à l'école. Sachez cependant que l'instruction en France reste obligatoire. Cela signifie qu'il y aura nécessairement un suivi à distance, et l'enseignant ou les enseignants de l'école assureront ce service en complément de l'enseignement assuré en présence.

Ce déconfinement est donc un enjeu important, nous avons à nous adapter et nous aurons besoin de l'implication de tous pour que cette situation ne se prolonge pas trop dans le temps. Les mesures sanitaires doivent être la priorité de tous et les gestes barrières demeurent encore la meilleure des protections si tous les enfants en prennent déjà conscience.